

## « Environnement et cadre de vie »

Atelier 'Fiches actions' du 14 juin 2011, 18h00



**Présents** : Mme BECHSTEIN Hélène- Conseillère municipale, M. DAVID Gaëtan - services de la ville, Mme de LA FORGE Gaëtane - CAUE, M. JOLLY Bertrand- conseiller municipal, Mme LE ROUX Josiane- conseillère municipale, Mme MARCHAL Danielle- CPNS, M. PIRAUD Antoine - services de la ville, M. PRIOU Ludovic- syndicat mixte des Marais, SAGE Vie Jaunay, M. RONDEAU J.Gilles- responsable de campings, M.SOULARD services de la ville, M. TROTTET François- ONF

**Animation** : M. POISSON Pascal - ECODEVA Conseil, M. GUILLOTTE Florian - SCIC les 7 vents du Cotentin.

### Compte rendu de l'atelier « environnement et cadre de vie »

#### Rappel sur l'élaboration des pistes d'actions

M. POISSON débute l'atelier en remémorant le processus de construction des fiches actions. Cet atelier a été précédé par deux ensembles de rencontres au cours desquelles un état des lieux, puis un travail sur les pistes d'actions a été réalisé. Les pistes d'actions sont issues du questionnaire envoyé aux habitants, du blog dédié à l'agenda 21 et ont été sélectionnées et complétées par les élus. Il s'agit aujourd'hui de discuter du contenu des fiches actions, de décrire comment chaque action peut se mettre en œuvre.

#### Enjeu : Mieux gérer la ressource en eau

#### Action 1 : Développer l'information auprès des particuliers

##### Des pistes en développement

Les moyens proposés par l'assemblée pour sensibiliser les particuliers à la gestion de la ressource en eau s'appuient sur des initiatives existantes ou en cours d'élaboration. Le prochain bulletin municipal abordera le thème des économies d'eau, **les fiches techniques du SAGE** sont utilisées et des affiches plastifiées sont placardées dans les sanitaires des campings. La Communauté de Communes Pays de Saint-Gilles Croix de Vie soutient des animations pédagogiques dans les écoles, ce qui a un effet indirect auprès des parents qui écoutent les messages portés par leurs enfants.

M. PIRAUD rappelle que les critères d'appréciation du concours des Villes et Villages fleuris prennent en compte les consommations d'eau et la gestion raisonnée des produits chimiques. Il propose d'envisager une communication par l'intermédiaire du site de la commune, d'un **écoguide**, et d'animations sur la plage

en période estivale. Mme de LA FORGE complète en proposant des animations dans les centres de loisirs fréquentés en période estivale.

### Une mobilisation des campings

Mme de LA FORGE souligne que la difficulté consiste à cibler les résidences secondaires, les campings et l'hôtellerie. M. RONDEAU rappelle que les campings suivent leurs consommations d'eau et sensibilisent leurs clients. M. PRIOU prend l'exemple des piscines, qui doivent être l'objet d'une attention particulière en termes de gestion. M. JOLLY présente la démarche **Clé verte** initiée par les campings communaux et qui peut servir de référence aux campings privés. M. DAVID propose d'utiliser l'agenda 21 pour pérenniser les actions lancées dans les campings. M. POISSON complète ces propos : une réunion spécifique serait utile pour aborder en concertation les autres thématiques de l'agenda 21 liées aux campings. M. RONDEAU confirme l'existence de plusieurs personnes intéressées.

### Un public cible adapté aux compétences communales

M. JOLLY rappelle que les plus gros consommateurs d'eau sont les secteurs agricoles et industriels. Or ces secteurs sont identifiés dans le **SAGE**, mais les leviers d'actions disponibles au niveau communal sont limités, d'où une focalisation sur la sensibilisation des particuliers.

## Action 2 : Développer les systèmes d'économie d'eau sur les sites touristiques (réducteurs de débit.....) dans le cadre d'une charte "Tourisme Durable"

### Aides et modalités pour les économies d'eau

M. DAVID précise qu'aucune aide n'existe à ce jour pour faciliter la mise en place de systèmes visant à économiser l'eau. M. RONDEAU propose de sensibiliser les plombiers à l'utilisation de ces systèmes. M. PRIOU estime que l'installation de kits d'économiseurs d'eau doit être accompagnée d'une sensibilisation.

### Labellisation et charte « tourisme durable »

M. PIRAUD propose de créer un groupe de travail spécifique pour la définition d'une charte « tourisme durable ». M. RONDEAU rappelle qu'il existe de multiples labels.

## Action 3 : Inciter à la récupération des eaux pluviales pour un usage collectif : jardins familiaux, stades enherbés...

### Principes de la récupération des eaux de pluies

Mme de LA FORGE explique que les eaux de pluie peuvent être récupérées à partir des toitures ou des espaces au sol imperméables tels que les parkings. Le stockage de ces eaux permet de les utiliser en période sèche. Suite à des réserves émises par M. RONDEAU sur la récupération des eaux de pluie préjudiciable au retour de

celles-ci dans les nappes phréatiques, M. JOLLY rappelle qu'un équilibre est à trouver entre la récupération des eaux de pluies et la mesure dans laquelle une partie d'entre elles sont laissées à un écoulement naturel.

### Un système rentable pour les grandes surfaces de toitures

Mme de FORGE pense à utiliser les grandes surfaces de toitures disponibles sur les entreprises, les centres commerciaux, les industries. M. PRIOU confirme les potentialités et estime le temps de retour sur investissement inférieur à 5 ans, ce qui suffit à motiver le secteur privé.

### Des besoins communaux supérieurs à la quantité récupérable

M. PIRAUD rapporte l'avis des services techniques de la ville. Les surfaces de toitures disponibles au niveau des terrains enherbés de foot et de rugby ne seront pas suffisantes pour récupérer assez d'eau de pluie pour l'entretien de ces espaces. D'autres toitures sont étudiées pour l'entretien général des espaces verts. M. POISSON explique que les politiques internes à la ville seront abordées lors d'un autre atelier.

### Des terrains en synthétique pour économiser l'eau ?

L'équipement des terrains de sport en moquette synthétique est abordé. M. POISSON explique que les études environnementales menées sur le sujet valident l'intérêt de ces équipements : pas de besoins de traitements phytosanitaires, économies d'eau pour l'arrosage, analyse de cycle de vie moins consommatrice d'eau et d'énergie que pour des terrains en pelouses. .

## Action 4 : Proposer des rencontres « jardinage raisonné »

### Préserver la qualité de l'eau en limitant l'usage des produits phytosanitaires

Les discussions concernant ces rencontres ont porté en particulier sur l'utilisation des produits phytosanitaires et la lutte biologique. L'intérêt des particuliers pour la recherche d'alternatives aux produits phytosanitaires a fait consensus.

### S'appuyer sur des initiatives existantes

Mr PIRAUD rapporte que certaines écoles (La mer et le Vent) ont déjà un potager que les élèves cultivent et qui peut servir de support à la diffusion des bonnes pratiques dans le cadre familial.

Mme de LA FORGE témoigne sur une intervention réalisée par elle-même, Vendée Eau et le CPIE Sèvre et Bocage aux Herbiers sur cette thématique. Le public était très réceptif aux discours des intervenants.

## Enjeu : Mettre en conformité le réseau d'assainissement non collectif

### Action 5 : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour la mise aux normes

#### La nécessité de travailler au niveau intercommunal

M. DAVID mentionne la répartition des compétences des collectivités. La compétence assainissement est intercommunale et le SPANC est piloté par la Communauté de Communes. Le maître d'ouvrage de l'action est donc légitimement l'intercommunalité, même si la commune peut être force de proposition.

#### L'exemple de Plougastel

M. POISSON présente l'initiative de la commune de PLOUGASTEL (29) qui accorde des aides à la mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectifs des particuliers.

### Action 6 : Mieux informer les particuliers

#### La nécessité d'un relais d'information communal

M. DAVID témoigne de la fréquence à laquelle les personnes cherchent de l'information sur l'assainissement en Mairie. Même si l'intercommunalité est compétente pour fournir ces informations, la mairie pourrait servir de relais. M. POISSON rappelle que 95% des habitants de la commune sont reliés à un réseau d'assainissement collectif. Mr DAVID précise : « parmi les 5% restant, 95% doivent être mis aux normes ».

## Enjeu : Limiter l'utilisation d'engrais de synthèse et de pesticides

### Action 7 : Communication sur comment jardiner autrement

#### Un autre support de communication pour le jardin

En parallèle des rencontres « **jardinage raisonné** », des documents écrits peuvent être diffusés aux habitants concernés par cette thématique.

### Action 8 : Créer un jardin expérimental (géré par une association) et développer des jardins familiaux

#### S'appuyer sur les initiatives existantes

Mme BECHSTEIN explique que l'association **ARIANE - Asfodel** dispose d'un jardin dont les produits sont cultivés dans le cadre de la réinsertion (la Cour de Besse).

M. JOLLY ajoute qu'à la Faye et à l'Epinaud (?), des jardins familiaux privés existent.

### Echanger avec les autres villes

Mme de LA FORGE propose de mettre en œuvre un Plan vert dans le cadre du CEL (Contrat Environnement Littoral). M. DAVID parle du Plan désherbage inscrit dans le SAGE, qui pourrait constituer un point de départ pour le Plan vert.

Mme de LA FORGE estime que les plans les plus efficaces se réalisent à l'échelle intercommunale car le matériel peut être mutualisé. M. POISSON ajoute que la commune peut lancer la démarche.

## Enjeu : améliorer les pratiques citoyennes en matière de déchets

### Action 9 : Mieux gérer les dépôts sauvages notamment en forêt

#### Une gestion organisée par la ville

Sur la base de son expérience avec d'autres villes, M. TROTTEY estime à deux jours le temps passé par les services de la ville à récupérer les déchets laissés en forêt. L'assemblée note que les poubelles doubles ne sont pas installées partout en forêt, à la différence du bord de mer.

### Action 10 : Inciter les consommateurs à des achats éco-responsables

#### Comment atteindre le consommateur ?

Mr PIRAUD propose de sensibiliser les consommateurs près des caisses des grandes surfaces de façon à ce qu'ils prennent en compte le suremballage lors de leurs achats. Mme de LA FORGE opte pour un tri sur place : les consommateurs pourraient laisser leurs déchets avant de partir du supermarché. M. POISSON estime que l'Etat détient la possibilité de diminution des déchets la plus forte au travers de la taxation des emballages selon leur recyclabilité.

### Action 13 : Mettre des bacs à compost aux abords des jardins familiaux, Action 11 : Proposer d'avantage de composteurs individuels et ou collectifs

#### De l'utilité du composteur

M. PRIOU informe que les propriétaires des jardins familiaux compostent déjà leurs déchets. Il existe une possibilité de se fournir des **composteurs** à prix coutant et les intéressés se font rares. La pose d'un composteur spécifique est donc remise en question. Le gain de place est un argument qui plaide en la faveur de composteurs dédiés. M. POISSON indique que la mise en place d'une **redevance incitative** pourrait relancer la pratique du compostage.

## Action 12 : Améliorer la gestion de la collecte sélective en PAV et la communication sur le tri sélectif

### Un tri de qualité

Mr JOLLY explique que la communauté de communes a remporté le label **QualiTri** ce qui prouve que les déchets sont bien triés sur la commune. Les points d'apports volontaires fonctionnent.

## Action 14 : Etudier la création d'une recyclerie

### De l'utilité d'une recyclerie

M. POISSON présente l'intérêt d'une recyclerie appelée aujourd'hui **ressourcerie** : elle limite les tonnages de déchets en particulier sur le gisement des encombrants et crée de l'emploi. Mme de LA FORGE parle d'un exemple aux Essarts. On indique que les emplois créés peuvent entrer dans une démarche de réinsertion.

## Conclusions, développements

### Identification et traitement de plantes invasives

M. PRIOU remarque que **les espèces invasives** ne sont pas toujours bien identifiées comme telles par les citoyens. Il cite le Baccharis et l'herbe de la pampa. Lorsque ces plantes sont identifiées, elles sont arrachées, mais souvent ce traitement doit être appliqué sur plusieurs années consécutives pour être efficace.

On aborde l'absence d'information dans les jardinerie qui distribuent ce type de plantes. La mobilisation de citoyens pour l'arrachage est considérée comme un mode de sensibilisation efficace.

### Dispositifs dédiés aux déchets

M. POISSON informe les participants qu'**Eco-emballages** finançait ces dernières années les études d'optimisation des déchets à hauteur de 1 euro par habitant. (Il sera nécessaire de vérifier si ce dispositif existe encore). De même, l'ADEME finance les **opérations Foyers témoins** qui permettent d'analyser et de communiquer sur le contenu des poubelles des foyers.

### Coupe de bois de chauffage

La valorisation du **bois de forêt** en bois de chauffage (coupes volontaires) peut être un des débouchés qui profiterait à la meilleure gestion de la forêt. Mr TROTTE est à la disposition des citoyens qui voudraient prélever du bois dans la forêt.

La réunion se clôt à 20h15